ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 75591

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité à propos des difficultés de mise en place de l'APA. En effet, afin de permettre de mener jusqu'au bout les réformes voulues par le Gouvernement, il serait nécessaire d'étendre aux personnes en GIR 3 et 4 la priorité, sauf refus express du bénéficiaire, aux services prestataires. Il faudrait également agréer l'accord de branche sur les emplois et les rémunérations qui permettra aux salariés la reconnaissance sociale, la dignité et la professionnalisation et enfin assurer l'opposabilité de cet accord, une fois agréé, à l'ensemble des financeurs, y compris les organismes de sécurité sociale. Il lui demande en conséquence si elle prévoit de mettre prochainement en place ces trois mesures afin qu'on assiste à une vraie modernisation de l'aide à domicile prévue par la législature et qui ne s'est pas encore traduite dans les faits.

Données clés

Auteur : M. Jacques Godfrain
Circonscription : Aveyron (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75591
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2070